



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI
AUPRÈS DES NATIONS UNIES
111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021
Tel: (212) 737-4150 · Fax: (212) 472-3778
E-mail: miperma@malionu.com
Website: www.un.int/mali

**Déclaration au nom du G5 Sahel à l'occasion de la réunion publique du
Conseil de sécurité sur l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5
Sahel, conformément à la résolution 2359 (2017)**

New York, le 15 août 2017

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil de sécurité,

1. Au nom du Groupe G5 Sahel à New York, je voudrais, tout d'abord, vous féliciter pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour ce mois d'août ainsi que la façon remarquable avec laquelle vous dirigez les travaux et vous remercier pour l'organisation de cette réunion d'information du Conseil de sécurité sur le processus d'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel, en application de la résolution 2359 (2017) du Conseil.
2. Je voudrais ensuite rendre hommage aux victimes de l'attentat lâche et barbare contre le café restaurant Aziz-Istanbul de Ouagadougou, le dimanche 13 août 2017, qui a fait 18 morts et 8 blessés. Je rends également hommage aux victimes des attaques terroristes d'hier à Douentza et à Tombouctou ayant des morts et des blessés dans les rangs de la MINUSMA et des civils militaires maliens. Ces actes criminels soulignent, si besoin en était encore, l'importance et l'urgence de l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel avec l'appui de la communauté internationale. Ils renforcent également la détermination commune de nos Etats à continuer à travailler ensemble pour neutraliser la menace terroriste dans notre espace commun.
3. A présent, je souhaite exprimer notre gratitude au Secrétaire général, Monsieur António GUTERRES, pour son soutien constant et pour la qualité de son rapport oral et je remercie le Sous-secrétaire général WANE pour sa brillante présentation dudit rapport.

4. Avant d'aller plus loin, permettez-moi à nouveau de vous renouveler, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, les remerciements de Son Excellence Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République du Mali et Président en exercice du G5 Sahel, au nom de ses Pairs du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, pour l'attention toute particulière que vous ne cessez d'accorder à la situation sécuritaire dans les pays du Sahel, en particulier les cinq pays concernés par la présente réunion.

Monsieur le Président ;

5. Depuis l'adoption de la résolution 2359, le 21 juin 2017, nos cinq Chefs d'Etat travaillent sans relâche et avec l'appui de pays amis et d'organisations partenaires, en vue de l'opérationnalisation rapide et effective de la Force conjointe du G5 Sahel. Et des progrès considérables ont été réalisés à cet égard.
6. Ainsi, après la nomination du Commandement de la FC-G5 Sahel, en la personne du Général de Division Didier DACKO, les locaux du Quartier général de la Force conjointe sont actuellement en cours de réhabilitation à Sévaré, dans la Région de Mopti au Mali. Son inauguration officielle devrait intervenir, sans tarder.
7. Le Quartier général du fuseau centre (Burkina-Mali-Niger), qui se trouve à Niamey au Niger, est déjà réhabilité. Et l'Equipe de Soutien de la Force (ESF) est en cours de constitution au niveau de l'état-major, avec l'appui de nos partenaires.
8. Aussi, les premières unités seront déployées en Octobre 2017. Et la mise en place de tous les bataillons doit s'achever en mars 2018.
9. Les priorités opérationnelles à court terme sont essentiellement les opérations militaires transfrontalières dont la première est également prévue en octobre 2017.
10. Le budget pour la mise en place initiale de la Force conjointe et son maintien pour une année est fixé à 423 millions d'Euro. Cependant ce budget est en cours d'affinage. A ce jour, les contributions financières et matérielles annoncées totalisent un montant de 108 millions d'Euros, dont :
 - 50 millions d'euros seront apportés par les pays du G5 Sahel ;
 - 50 millions d'euros par l'Union Européenne ;
 - 8 millions d'euros par la France d'ici la fin de l'année 2017 (en nature : 70 véhicules tactiques et un appui opérationnel).

En outre, le Mali et le Niger avancent des sommes pour la réalisation des infrastructures des PC (PC initial de Bamako, PC central de Sévaré et PC fuseau centre de Niamey).

Je salue ici la disponibilité de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI), de ses Etats membres et de ses Institutions comme la Banque islamique de développement (BID), de contribuer au financement de la Force conjointe.

11. Aussi, je voudrais ici donner l'assurance que les ressources allouées à cette Force seront gérées dans la transparence totale, assortie de reddition des comptes. Et nous sommes ouverts à toute sorte d'appui de nos partenaires, pouvant aider à une meilleure gestion des ressources de la Force conjointe. Déjà, le G5 Sahel travaille avec l'Union européenne dans ce sens.

Monsieur le Président ;

12. Les progrès que je viens de vous présenter n'occulent nullement les défis qui jalonnent le processus d'opérationnalisation et de fonctionnement durable, viable et efficace de la Force conjointe.
13. Au nombre de ces défis, figure en bonne place la mobilisation du financement intégral de la Force. C'est donc l'occasion pour renouveler notre appel à tous les pays amis et aux organisations internationales partenaires en vue de nous aider à boucler le budget, de manière à assurer un déploiement efficient de cette Force. A cet égard, je me réjouis de la perspective de la tenue en décembre prochain à Bruxelles, de la Conférence internationale de planification, prévue par la résolution 2359 du Conseil de Sécurité.
14. Je me réjouis également de la mise en place de l'Alliance pour le Sahel, dont la première réunion de l'Instance de haut niveau est prévue à Washington en octobre 2017. Pour rappel, cette Alliance pour le Sahel vise, pour les acteurs du développement, à trouver des mécanismes innovants à même de renforcer l'efficacité des actions menées avec leurs partenaires dans l'ensemble du Sahel.
15. Aussi, nous avons des besoins immédiats dans les domaines de l'équipement des bataillons ; de l'appui à la mobilité tactique des unités déployées, ainsi que le renforcement de leurs capacités logistiques et de protection dans la zone d'opération ...

16. Nous avons également des besoins dans les secteurs de la mise en place d'un réseau de communication adapté pour relier les unités agissant dans un même fuseau et le Quartier général de la Force conjointe aux 3 Postes de Commandement de fuseaux.
17. Nous avons enfin besoin d'assistance dans les domaines de l'évacuation médicale d'urgence et de l'appui à la lutte contre les Engins Explosifs Improvisés (EEI).

Monsieur le Président ;

18. Sur la question de la coordination de l'action de la Force conjointe avec celle des autres forces déjà présentes dans notre espace revient de manière récurrente, je voudrais réaffirmer que le déploiement de la FC-G5S ne remettra en question ni l'action des Forces nationales des Etats membres, ni, non plus, la présence des forces-partenaires, que sont la MINUSMA, la force française BARKHANE, ou celles de toute autre organisation amie agissant dans l'espace du G5 Sahel. La Force conjointe offre plutôt un cadre de coordination et de complémentarité des efforts conjoints, afin d'en démultiplier l'impact.
19. En effet, le mécanisme de coopération et de liaison de la Force conjointe avec Barkhane et la MINUSMA sera basé sur un dispositif déjà existant entre la MINUSMA, les FAMA et la Force Barkhane. Ce mécanisme, qui sera élargi, au besoin, à la FC-G5S, est une instance de coordination portant sur le soutien mutuel (opérationnel et logistique), le partage de renseignement et la coordination des opérations.
20. C'est pourquoi, il est prévu que le Quartier général de la FC- G5S à Sévaré, Mopti, comprendra des officiers de liaison des partenaires bilatéraux et multilatéraux, en tant que de besoin. D'autres dispositifs additionnels pertinents, relatifs à la bonne coordination de la coopération entre la FC-G5S, la MINUSMA et les forces françaises dans les limites de leurs mandats respectifs, pourraient être envisagés.
21. Dans le cadre de la coopération avec d'autres Etats, le Concept Stratégique d'opérations de la Force conjointe du G5 Sahel réaffirme l'attachement de cette Force à l'Architecture de paix et de sécurité de l'Union Africaine. Il prend également en compte les décisions antérieures issues du processus de Nouakchott, la Stratégie de l'Union Africaine pour le Sahel, ainsi que le CEMOC qui regroupe l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger.

22. Enfin, je puis vous assurer que les opérations de la Force conjointe seront respectueuses du genre, des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Un dispositif civil sera déployé au sein de la Force pour veiller strictement au respect de ces normes.

23. Pour terminer, je renouvelle l'engagement des Chefs d'Etats du G5 Sahel en faveur l'opérationnalisation effective et du fonctionnement efficace de la Force conjointe. A cet égard, nous apprécions énormément l'accompagnement, tout aussi déterminé, de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux à nos côtés et souhaitons vivement leur indispensable soutien en matière d'équipement et de logistique pour rendre la Force conjointe réellement opérationnelle.

Je vous remercie de votre aimable attention.